Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Éducation

Direction générale du
développement pédagogique

LA DOUANCE

Orientation générale des services éducatifs

Fredericton (N.-B.)
juillet 1989

90-01145/

PRÉSENTATION

La qualité de l'éducation des élèves doués et talentueux fait l'objet depuis les dernières années de préoccupations de plus en plus pressantes de la part du ministère de l'Éducation et des principaux intervenants du domaine de l'éducation.

Au printemps 1985, la Direction des programmes d'études entreprenait une étude visant à définir les améliorations à apporter au système d'éducation pour mieux desservir les élèves doués et talentueux dans nos écoles. Un rapport préliminaire a alors été produit dont l'orientation et les principales recommandations ont été retenues dans le document : "L'École secondaire au Nouveau-Brunswick".

Le droit de ces élèves à des services éducatifs appropriés fut renforcé par la Loi modifiant la Loi scolaire (1986) dans laquelle on affirme le droit pour tout élève exceptionnel (incluant l'élève doué) à un programme d'éducation basé sur des résultats de diagnostics et d'évaluations et tenant compte de ses besoins identifiés.

En septembre 1986, un comité consultatif ad hoc sur la douance était formé, comprenant des représentant(e)s de professionnels de l'éducation publique et de l'université, de parents et aussi d'élèves. S'appuyant sur les recommandations provenant de ce comité, sur l'état de la recherche au Nouveau-Brunswick et ailleurs, le Ministère propose dans le présent document un certain nombre d'orientations touchant l'identification des élèves doués, les programmes offerts et la formation des pédagogues.

Ce guide propose aux conseils scolaires des lignes directrices sur l'organisation et l'administration de services éducatifs destinés à l'élève doué. Il est à espérer que la publication de ce document contribue à la mise en place de solutions pédagogiques face aux défis que représentent les jeunes talentueux et doués pour le système scolaire actuel.

La Ministre,

Shirley Dysart

SHIRLEY DYSART

TABLE DES MATIERES

Page

I. ORIENTATION GÉNÉRALE..... 4

A. Constats et principes..... 4

B. Buts des services..... 5

II. ÉTAT DE LA SITUATION..... 6

A. Dans quelques provinces canadiennes..... 6

B. Situation au Nouveau-Brunswick..... 9

III. DÉFINITION..... 11

A. Éléments de problématique..... 11

B. Définition..... 12

C. Caractéristiques de l'élève doué..... 13

IV. LES PROGRAMMES OFFERTS..... 15

A. Principes généraux..... 15

B. Modèles de programmes..... 15

C. Orientation proposée au Nouveau-Brunswick..... 19

V. IDENTIFICATION..... 22

A. Considérations générales..... 22

B. Principes d'identification..... 22

C. Démarche suggérée..... 24

VI. LES PÉDAGOGUES..... 29

A. Considérations générales..... 29

B. Formation..... 30

VII. CONCLUSION..... 33

BIBLIOGRAPHIE 34

Annexe - Instruments de mesure de l'approche objective et subjective..... 39

I. ORIENTATION GÉNÉRALE

A. Constats et principes

L'orientation d'une politique provinciale sur la douance repose sur un ensemble de constats et de principes qui sont en concordance avec les données fournies par la recherche et avec la réalité scolaire actuelle du Nouveau-Brunswick.

Ces principes sont présentés en regard de l'élève et ensuite en regard des agents d'éducation.

En regard de l'élève:

- *Dans chaque école, qu'elle soit de milieu rural ou de milieu urbain, il existe des élèves qui ont des capacités supérieures à la moyenne et qu'il importe d'identifier.*

- *Il y a au Nouveau-Brunswick des élèves doués pour lesquels les objectifs et les activités d'apprentissage contenus dans la programmation régulière ne constituent pas un défi suffisant. Ces élèves risquent de manifester des performances médiocres, voires mêmes mésadaptées.*

- *Les élèves doués ont des besoins communs à tous, mais ont en plus des besoins particuliers. Ils ne réalisent leur plein potentiel que si leurs habiletés sont adéquatement développées et si leur motivation est suffisamment sollicitée et cultivée.*

- *Les élèves doués constituent un potentiel important à la vie de notre société. Ils pourront être les chefs de file dans les diverses sphères de la vie sociale.*

- *Tout en aidant l'élève à développer ses talents spéciaux, l'école doit aussi favoriser son épanouissement sur les plans intellectuel, social et affectif.*

En regard des agents d'éducation:

- *L'élève doué est son principal agent d'éducation. Il doit manifester le désir d'apprendre et de participer activement au processus d'apprentissage. L'école doit cependant lui fournir les occasions d'actualiser son potentiel.*

- *Les parents, l'école et la société ont une responsabilité partagée quant à l'éducation des élèves doués.*

- *Puisque le système scolaire du Nouveau-Brunswick vise au développement maximal de chaque enfant, toutes les juridictions scolaires ont la responsabilité d'assurer, en collaboration avec la communauté, une éducation appropriée aux élèves doués.*

- *L'éducation des élèves doués exige du leadership et de l'appui visant les élèves, les enseignant(e)s et les parents.*

- *L'éducation des élèves doués devrait être complémentaire mais intégrée au programme de base.*

- *L'identification précoce des élèves doués est avantageuse à la fois pour l'élève et le milieu scolaire. Elle permet de reconnaître les besoins et habiletés afin d'offrir les programmes et les services appropriés.*

B. But des services

Les services éducatifs aux élèves doués sont offerts dans le but de permettre à ceux-ci de se développer au maximum, en acquérant des savoirs et des savoir-faire et en développant les savoir-être qui leur permettront de mener une vie heureuse et utile à la société. Les élèves doués ont besoin d'une éducation qui valorise les comportements d'excellence afin de leur inculquer le goût de se surpasser. Les services éducatifs doivent permettre aux élèves de développer un sens des responsabilités qu'ils pourront assumer par la suite.

II. ÉTAT DE LA SITUATION

A. Dans quelques provinces canadiennes[1]

Un survol des pratiques et des politiques présentement en vigueur au Canada trace l'orientation préconisée dans les provinces canadiennes suivantes :

Alberta

En 1983, le TASK FORCE ON GIFTED AND TALENTED PUPILS soumet un rapport au ministère de l'Éducation dont les principales recommandations portent sur la définition, l'identification des élèves doués et talentueux, la programmation, la formation initiale et la formation continue du personnel enseignant, la recherche et l'évaluation, ainsi que sur les initiatives provinciales incluant le financement et la législation.

En 1984, le Ministre de l'Éducation annonce une modification au système de financement de l'éducation spéciale favorisant l'émergence de programmes pour les élèves doués et talentueux au niveau des districts scolaires. Le personnel de la Direction de l'éducation spéciale développe des méthodes d'identification, finance des projets de recherche, des nouveaux cours de formation pour les enseignants et prépare un manuel sur les options de programme.

Le manuel de politique ministérielle dans son édition révisée d'août 1985, inclut dans sa définition d'enfants exceptionnels, les élèves doués et talentueux. On y définit les élèves doués et talentueux comme ceux qui à cause d'habiletés notables sont capables de performances exceptionnelles et ont besoin de programmes spéciaux en plus du programme régulier. Le manuel précise que 2 à 5% des fonds à l'éducation spéciale devront être dépensés pour cette population.

---

[1]Une partie importante de ce texte a été extraite de Goguen, L. (1986), avec l'aimable autorisation de l'auteur.

Saskatchewan

En 1973, la Saskatchewan adopte une clause de la Loi scolaire reconnaissant la douance et les besoins des élèves doués et talentueux. Cette disposition de la Loi scolaire est appuyée en 1981 par la mise en place de bourses pour la formation initiale des enseignantes et des enseignants et par l'attribution de fonds pour des services consultatifs aux juridictions locales. Les initiatives prises par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan visent surtout à l'amélioration de l'enseignement aux surdoués et cherchent à concilier les efforts des associations professionnelles, des groupes d'intérêt et des universités.

Le ministère de l'Éducation produit, en 1981, un énoncé de politiques officielles dans lequel il reconnaît l'unicité de chaque élève et son droit à une éducation appropriée. On y définit la douance selon quatre volets : la douance se veut la caractéristique des élèves qui ont démontré un rendement élevé ou qui manifestent du potentiel dans l'un des domaines suivants: aptitude académique spécifique, raisonnement et habileté de pensée divergente, les arts visuels et dramatiques, ainsi que les habiletés psychomotrices.

En 1984, le rapport d'un comité consultatif présenté au Ministre sur l'éducation des apprenants surdoués recommande le développement d'un plan provincial d'implantation des services afin d'assurer les ressources essentielles à l'implantation des programmes pour les élèves doués.

Ontario

En vertu du BILL 82, AMENDEMENT TO THE EDUCATION ACT (1980), les districts scolaires de l'Ontario doivent, depuis le 1er septembre 1985, identifier et fournir des programmes spéciaux pour tout enfant exceptionnel, incluant les surdoués.

Le programme d'éducation spéciale est défini comme un programme éducatif basé et modifié selon les résultats de mesure et d'évaluation continue de l'élève. Il inclut un plan avec des objectifs spécifiques et une énumération des services éducatifs répondant aux besoins de l'élève exceptionnel. On retrouve également dans la loi l'essentiel des procédures d'identification, de placement et de réévaluation avec le droit à l'information et le droit d'appel pour les parents.

Bien que la définition de la douance adoptée par l'Ontario soit plutôt basée sur les capacités intellectuelles de l'élève, on remarque que leurs critères d'identification couvrent plusieurs aspects de la douance, dépassant ainsi une définition traditionnelle et limitative de l'intelligence.

L'accent est de plus en plus placé sur les besoins affectifs et cognitifs de l'élève surdoué tout en soulignant qu'il est d'abord un enfant, un individu, une personne qui doit recevoir une éducation équilibrée. Une image de soi positive et des relations interpersonnelles sont des composantes considérées toutes aussi importantes que la réalisation du potentiel intellectuel.

Québec

Le système éducatif québécois s'est doté d'une philosophie et de principes lui permettant de pourvoir aux besoins de toute sa population scolaire, incluant les élèves doués et talentueux. Le fondement même des services éducatifs repose sur les trois objectifs suivants:

- *l'accessibilité pour chacun et selon ses besoins, à des services éducatifs de qualité;*
- *l'égalité des chances, c'est-à-dire le droit pour chacun de bénéficier d'une éducation favorisant l'épanouissement de sa personnalité;*
- *la personnalisation des services éducatifs par une plus grande diversification des services dans la classe, respectant ainsi les besoins différents des élèves.*

Huit énoncés de principes sont présentés dans le document :

- *Repérer les élèves doués et talentueux;*
- *Privilégier l'enrichissement comme moyen de répondre aux besoins particuliers de ces jeunes;*
- *Favoriser un enseignement à caractère personnalisé faisant appel à une participation active du jeune;*
- *Faire appel à des moyens diversifiés;*
- *Exploiter au maximum le cadre scolaire ordinaire ou régulier;*

- *Miser sur l'action conjointe des membres de l'équipe-école;*
- *Reconnaître les succès dans la voie de l'excellence;*
- *Assurer la participation active des parents et de la communauté.*

Le ministère de l'Éducation du Québec propose l'enrichissement non pas pour uniquement approfondir ou élargir le contenu mais aussi et surtout pour modifier l'ensemble de l'environnement éducatif. Le ministère de l'Éducation vise donc à incorporer ces activités d'enrichissement au sein du cadre scolaire régulier. Quoique le Québec veuille éviter le regroupement des élèves dans des classes ou des écoles spéciales, un certain regroupement des élèves doués et talentueux est accepté afin d'accomplir des activités communes d'enrichissement.

B. Situation au Nouveau-Brunswick

Un sondage effectué en mai 1985 auprès des directeurs généraux et directrices générales des conseils scolaires francophones du Nouveau-Brunswick, démontrait que peu de services étaient offerts aux élèves doués à cette époque.

Aucun des conseils scolaires n'avait établi de politiques sur la douance et seulement cinq d'entre eux avaient mis en place une forme quelconque d'identification des élèves doués.

Les programmes offerts variaient d'un conseil scolaire à l'autre et étaient constitués généralement des mesures suivantes:

- *Cours enrichis (Niveau 1) en français et en mathématiques au niveau secondaire 2e cycle.*
- *Promotion accélérée à un niveau supérieur pour certains cas spéciaux.*
- *Activités d'enrichissement dans la salle de classe.*
- *Programme spécial offert à quelques élèves. Exemple : Une période par semaine d'initiation à l'ordinateur.*

Les personnes interrogées soulignaient l'importance du besoin que le ministère de l'Éducation développe une politique provinciale sur la douance et prévoit du perfectionnement pédagogique afin de sensibiliser le personnel enseignant.

En 1986, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick rendait public un projet de réforme du système scolaire dans lequel il reconnaissait les besoins éducatifs particuliers des élèves doués et annonçait son intention de prendre les mesures appropriées pour répondre à leurs besoins. Ces mesures sont explicitées davantage dans les prochains chapitres de ce guide.

III. DÉFINITION

A. Éléments de problématique

La douance n'est pas un concept absolu. Il s'agit d'un phénomène hautement abstrait, basé sur les valeurs rattachées à une société donnée et à une période déterminée dans le temps. Ceci explique les grandes divergences d'opinion qui existent entre les intervenants lorsqu'on tente de déterminer les caractéristiques communes appartenant au groupe qui forme cette clientèle.

Les définitions traditionnelles[1] décrivent la douance uniquement en terme d'habiletés ou de potentiel intellectuel significativement supérieur à la normale. Au cours des vingt dernières années, la recherche a démontré que les tests d'intelligence se heurtent à des limites importantes et que la douance peut se manifester autrement que par l'aspect intellectuel ou académique. Ceci a amené les chercheurs à donner au concept une définition beaucoup plus englobante.

Plusieurs modèles de définitions se retrouvent dans la littérature actuelle. Certaines font une différence entre l'élève surdoué, qui possède un haut degré de potentiel intellectuel, et l'élève talentueux qui se distingue dans un ou plusieurs domaines d'habiletés comme la musique, les sports, les arts, etc.

D'autres mettent davantage l'accent sur la créativité plutôt que sur le potentiel intellectuel. Des qualités de leadership, une performance académique supérieure, un haut degré de motivation, l'application à la tâche sont autant d'éléments qui ont également été suggérés comme composantes essentielles de la douance.

Même si aucune définition ne fait l'unanimité, la plupart des intervenants considèrent la douance comme une interaction entre un haut degré d'aptitudes, généralement intellectuelles, et un ou plusieurs des autres facteurs mentionnés.

---

[1] Binet, 1905; Terman, 1925

Les chercheurs ne s'entendent pas plus sur le pourcentage de la population scolaire devant être considéré dans cette clientèle. Les opinions se polarisent essentiellement autour de deux options:

- une approche sélective qui s'adresse aux élèves dits surdoués, c'est-à-dire ceux qui démontrent généralement un potentiel intellectuel et un rendement académique exceptionnellement élevés. Ce groupe renferme 3 à 5% de la population scolaire.[1]

- une approche englobante qui inclut de 15 à 20% de la population scolaire, c'est-à-dire les élèves qui démontrent des capacités supérieures dans un ou plusieurs des domaines reliés à la douance.[2]

B. Définition

Le ministère de l'Éducation reconnaît la définition suivante de l'élève doué :

L'élève doué est celui ou celle qui met en évidence des capacités ou chez qui on détecte un potentiel pour :

- ***Un degré supérieur d'aptitudes intellectuelles***
- ***Un haut niveau de capacités créatrices***
- ***Un haut degré d'investissement à la tâche.***

Ces caractéristiques peuvent se manifester dans un champ quelconque de l'activité humaine.

Afin de placer cette définition dans le contexte scolaire, il importe de préciser que:

- *Cette conception de la douance est englobante parce qu'elle reconnaît qu'aux aptitudes d'ordre cognitif ou académique, peuvent s'ajouter, et souvent avec plus de force et d'évidence, des aptitudes sur le plan artistique, athlétique, social (leadership), ou autres.*

---

[1]Mitchell et Erickson, 1978; Sisk, 1981
[2]Reis et Renzulli, 1984

- *Les élèves qui sont capables d'un rendement supérieur requièrent une programmation adaptée, enrichie et flexible. Ils ne réalisent leur plein potentiel que si leurs habiletés sont adéquatement développées et leur motivation suffisamment sollicitée et cultivée.*

- *Les activités que l'école leur propose doivent s'inscrire dans le cadre des programmes scolaires ou dans des projets connexes (vie étudiante, activités parascolaires, etc.)*

- *Selon les données statistiques, la définition retenue par le ministère de l'Éducation rejoint 15% à 20% de la population scolaire. Les moyens d'identification et les programmes proposés dans ce document tiennent compte de cet état de fait. Il faut reconnaître toutefois que certains projets ou programmes peuvent s'adresser à une clientèle plus sélective. Les décisions doivent donc se prendre en tenant compte des besoins de l'élève ainsi que des possibilités et des limites du milieu.*

C. Caractéristiques de l'élève doué

On s'est longtemps fait de l'élève doué, l'image d'un être physiquement frêle, instable sur le plan émotif et qui éprouve de grandes difficultés dans ses relations interpersonnelles. Une étude classique[1] effectuée auprès des élèves extrêmement doués (180+ de Q.I.) démontre que ceux-ci étaient en général très isolés de leurs pairs et pas très bien adaptés au point de vue social. Toutefois, les études plus récentes[2] démontrent que, comme groupe, la population des élèves doués est non seulement supérieure sur le plan académique et intellectuel, mais que cette supériorité s'étend aussi aux domaines physique, émotif et social.

Quoique les chercheurs n'aient pas encore réussi à tracer un portrait-type de l'élève doué, il est possible d'énumérer les principaux traits qui le caractérise :

- *En général, les élèves doués sont physiquement énergiques, en bonne santé et capables d'efforts soutenus. Plusieurs possèdent des capacités athlétiques supérieures et ils peuvent exceller dans une variété de sports.*

---

[1]Hollingworth, L.S., 1942
[2]Gallagher, J.J., 1966

- *Sur le plan cognitif, on a décrit les doués comme ayant un esprit inventif et créateur, un large éventail de connaissances et un jugement supérieur à ceux de leur âge. Ils font preuve de curiosité et aiment le défi, le dépassement et la compétition.*

- *Socialement, ces élèves ont tendance à être aimés et respectés par les autres. Ils possèdent une grande confiance en leurs capacités et un grand pouvoir d'adaptation. Ils sont non-conformistes et originaux. Plusieurs sont des leaders au sein de leur groupe. Ils possèdent un champ d'intérêts large et varié.*

Il faut rappeler toutefois que ces descriptions ne s'appliquent pas à chacun ou chacune des élèves doués. Il existe autant de variations entre les individus de cette population que dans tout autre groupe. Il n'est pas rare de voir un élève doué démontrer des comportements de retrait ou d'agressivité si ses besoins ne sont pas comblés. De même, certains peuvent développer l'habileté de se camoufler avec le reste du groupe. Les habiletés qui les différencient sont les mêmes qui leur permettent de survivre.

En somme, on peut affirmer que la population des élèves doués constitue un groupe très hétérogène dont les caractéristiques se manifestent par une variété de comportements. Il est donc très important que les moyens d'identification utilisés soient suffisamment flexibles pour englober ce problème.

IV. LES PROGRAMMES OFFERTS

A. Principes généraux

Les programmes et les services offerts aux élèves doués par le ministère de l'Éducation doivent reposer sur les principes suivants:

- ***L'élève doué a droit à une programmation et à des services conçus en fonction de ses besoins et de ses intérêts particuliers.*** *Il n'est pas réaliste de prétendre que la plupart des doués, à cause de leurs capacités, peuvent arriver à fonctionner sans aide particulière. Un élève dont le potentiel n'est pas actualisé réagit d'abord par la frustration ou l'ennui et finit ensuite soit par se confondre au groupe ou par décrocher.*

- ***Cet enseignement doit solliciter des degrés supérieurs du fonctionnement intellectuel, affectif et social.*** *L'élève doué a besoin d'être confronté à des défis lui permettant d'exercer sa grande capacité d'autonomie et de prise de décision. Les programmes offerts doivent viser au développement d'habiletés transversales et de la créativité.*

- ***Cet enseignement doit exploiter au maximum le cadre scolaire régulier.*** *Il doit miser sur les ressources humaines et matérielles de l'environnement immédiat de l'élève. L'éducation des doués ne doit pas être parallèle à celle des autres élèves. Elle doit favoriser l'excellence mais non l'élitisme.*

- ***Les programmes élaborés pour les élèves doués doivent être accessibles à tous les élèves qui démontrent les capacités requises, ne serait-ce que sur une base occasionnelle.*** *Si un élève démontre l'intérêt et la motivation d'accéder aux programmes, il est fort possible que d'autres habiletés latentes ne cherchent qu'à être stimulées.*

B. Modèles de programmes:

Il existe une grande variété de programmes ou de services pour les élèves doués. Ces programmes sont regroupés en quatre catégories, à

savoir : l'enrichissement, l'accélération, le regroupement et les projets spéciaux.

L'enrichissement

L'enrichissement est un élargissement et un approfondissement de l'expérience d'apprentissage ainsi qu'une modification de l'environnement éducatif visant à accommoder les habiletés particulières de l'élève doué. Tout en respectant essentiellement le rythme de progression de l'ensemble de la classe, l'enrichissement permet à l'élève doué de travailler sur un contenu plus complexe et diversifié et lui donne l'occasion d'exploiter à fond un champ d'intérêt ou un domaine d'apprentissage particulier.

L'enrichissement peut être horizontal dans le sens ou il permet d'ajouter une plus grande gamme d'activités au programme scolaire de base. Il peut être vertical s'il fait appel à un degré plus complexe d'exploitation pour chaque objectif d'enseignement. Il convient de préciser que l'enrichissement vertical ainsi défini n'est pas synonyme d'accélération, sens qu'on lui prête parfois dans certains articles consultés.

Sans l'isoler du groupe régulier, les activités d'enrichissement permettent à l'élève doué d'actualiser son potentiel, tout en contribuant à l'amélioration générale du cadre éducatif dans lequel il fonctionne.

L'accélération

L'accélération permet à l'élève doué de compléter le programme régulier d'enseignement à un rythme plus rapide que celui des autres élèves de son âge. Il y a différents types d'accélération: l'entrée scolaire précoce, l'opportunité de sauter des années scolaires, le placement avancé dans certaines matières, etc.

L'accélération a l'avantage d'exiger peu d'efforts de la part des administrateurs et des enseignants. C'est un service moins coûteux car il peut être offert à l'intérieur des programmes existants. Certaines recherches[1] démontrent que l'accélération permet aux élèves doués de mieux fonctionner sur le plan académique que les autres élèves du même âge et de capacités égales. De plus, malgré la croyance populaire, on trouve très peu d'évidences permettant d'affirmer que ces programmes ont des effets négatifs sur le développement social et émotif du jeune.

---

[1]Kulik et Kulik, C., 1984

Il n'en demeure pas moins que de plus en plus d'autorités scolaires ont tendance à négliger cette approche car elle n'est pas nécessairement une garantie d'un enseignement répondant aux besoins spécifiques de l'élève doué, surtout en ce qui concerne le développement de la créativité et des habiletés transversales.

Le regroupement (ability grouping)

Le regroupement comprend les situations où les élèves doués sont regroupés sur une base plus ou moins permanente, pour recevoir un programme d'enseignement enrichi ou spécial. Les types de regroupement les plus fréquents sont les écoles spéciales, les voies enrichies et les classés homogènes d'élèves forts.

Comme pour l'accélération, le regroupement fait, depuis longtemps, l'objet d'un débat épineux, où il est maintenant rendu difficile de distinguer entre les données qui proviennent d'attitudes et d'opinions influentes et celles recueillies au moyen de la recherche empirique.

Les avantages attribués au regroupement sont essentiellement au bénéfice de l'élève même. Il lui offre des opportunités et des ressources qui vont au-delà des limites de tout ce qu'il pourrait recevoir à l'intérieur d'une classe régulière. De plus, le regroupement facilite l'instruction et permet un enseignement prodigué par un personnel spécialisé dans le domaine de la douance.

Malgré ces avantages apparents, le principe de regroupement est souvent contesté parce qu'on lui reproche d'être anti-démocratique et de développer l'élitisme. Une recherche importante[1] concluait que suite au regroupement des élèves forts, les attitudes désirables et le concept de soi des autres élèves pouvaient être sérieusement endommagés tandis que l'estime de soi des élèves doués tendait à être superficiellement élevée.

De plus, le regroupement se situe au centre d'un autre débat, celui de l'intégration versus la marginalisation des élèves à besoins spéciaux. Dans ce contexte, le regroupement va contre la tendance actuelle dans le monde de l'éducation, soit celle qui tend à favoriser l'intégration.

---

[1]Esposito, 1973

Les projets spéciaux

Ces projets sont conçus au niveau de l'école ou de la communauté pour répondre aux besoins spécifiques d'un groupe particulier d'élèves talentueux ou surdoués. Ils sont additionnels au programme scolaire régulier sans y être nécessairement rattachés.

Les projets spéciaux peuvent être de nature temporaire (visites organisées, instituts, échanges d'étudiants, etc.) ou plus ou moins permanente (classes ressources, mentorat, clubs spécialisés, ateliers, etc.). Ce genre de service est très populaire présentement dans les écoles du Québec et de l'Ontario, mais semble en perte de vitesse aux États-Unis bien qu'il reçoive généralement un accueil favorable de la part de la majorité des éducateurs.

Les projets spéciaux ont l'avantage d'explorer les aspects de la douance qui ne sont pas nécessairement rattachés au potentiel intellectuel ou au rendement scolaire. Ils n'interfèrent pas avec la programmation régulière et permettent d'exploiter les ressources humaines et matérielles de l'environnement immédiat de l'élève.

Sans négliger l'importance des projets spéciaux, on les qualifie parfois de moyens artificiels visant surtout à occuper le jeune plutôt que de veiller à son développement général. C'est peut-être la raison pour laquelle ces services ont tendance à diminuer dans les états américains qui ont développé des politiques d'ensemble sur la douance et qui se sont dotés de services plus complets et mieux structurés.

C. Orientation proposée au Nouveau-Brunswick:

Le texte qui suit contient les principaux éléments de l'orientation préconisée par le ministère de l'Éducation en ce qui a trait au dossier de la douance. Ces énoncés tiennent compte des données de la recherche et des politiques émises dans le document "L'École secondaire au Nouveau-Brunswick".

Objectifs et activités d'enrichissement

Le ministère de l'Éducation reconnaît que l'enrichissement, surtout vertical, semble être le moyen privilégié d'aide à l'élève doué. En effet, parmi tous les modèles de services proposés, c'est celui qui répond le mieux aux principes préconisés dans le cadre du présent rapport. Par conséquent, des objectifs et des activités d'enrichissement feront partie intégrante des programmes d'études. Ces objectifs et activités seront accompagnés de suggestions de stratégies d'enseignement et de matériel pédagogique. Ils respecteront l'orientation générale et les étapes de progression dans l'apprentissage des programmes réguliers. Il ne s'agit pas nécessairement d'ajouter du contenu notionnel supplémentaire, mais surtout de permettre à l'élève doué d'exploiter davantage ses talents et ses ressources particulières en tenant compte de sa créativité et de sa motivation. Les activités d'enrichissement doivent offrir un défi à l'élève et favoriser le développement de ses habiletés transversales.

Projets spéciaux

L'enrichissement ne peut toutefois répondre à tous les besoins des élèves doués. Les conseils scolaires ont la responsabilité d'offrir des services additionnels selon les ressources du milieu et les besoins particuliers de leur population scolaire. La mise sur pied de projets spéciaux leur permettra d'exercer une certaine autonomie dans l'établissement de services au niveau local. Ces projets spéciaux doivent cependant être conformes à la politique du ministère de l'Éducation.

Accélération et regroupement

Le Ministère ne favorise pas l'accélération des élèves doués mais reconnaît que la liberté d'employer cette approche doit être laissée aux autorités scolaires locales, après l'étude de cas, pour des cas exceptionnels.

Toutefois, ces élèves doivent bénéficier d'une programmation individualisée, particulièrement durant la période de transition d'un programme ou d'un niveau d'enseignement à un autre.

Comme règle générale, le Ministère ne recommande pas plus le regroupement permanent des élèves doués dans des classes spéciales ou des voies enrichies. Il reconnaît cependant qu'un certain regroupement peut être valable pour des projets, des cours ou des activités spéciales.

Cadre des responsabilités

Le Ministère reconnaît le besoin d'une coordination des services aux doués au niveau provincial. Cette coordination relèvera désormais de la Direction des programmes d'études. Les responsabilités immédiates reliées à ce dossier sont l'élaboration d'un énoncé de politique provinciale, l'identification de services et de programmes précis pour tous les niveaux d'enseignement, la mise sur pied d'un comité consultatif et la supervision générale du dossier au niveau provincial.

Le besoin de coordination se reflète aussi au niveau local. Il est suggéré que chaque conseil scolaire s'assure qu'au moins une personne s'acquitte des fonctions suivantes au sein du district:

- *voir à l'élaboration d'une politique en concordance avec celle du Ministère;*
- *définir des modes d'identification de l'élève doué;*
- *conseiller la Direction générale du conseil scolaire dans la planification et l'établissement des programmes et des services pour les doués dans les écoles du district;*
- *approuver les projets locaux avant de les soumettre au Ministère;*
- *faire connaître les besoins du conseil scolaire au Ministère;*
- *assumer toute autre responsabilité requise selon les besoins du conseil scolaire.*

L'établissement d'un comité local sur la douance pourrait faciliter l'accomplissement de ces tâches.

Les conseils scolaires, en accord avec le MENB, doivent mettre sur pied les services appropriés répondant aux besoins de la population scolaire selon les ressources du milieu. Le personnel pédagogique du district doit être sensibilisé aux besoins des doués afin de participer au dépistage et à l'identification de cette clientèle, de voir à l'application des programmes et des services éducatifs et d'assurer une liaison avec les parents et la communauté pour les services qui dépassent le cadre scolaire.

Les parents doivent participer à l'identification des enfants et à leur préparation psychologique. Ils devraient également collaborer avec les enseignants ou enseignantes et démontrer à l'enfant un intérêt pour sa vie scolaire. Les parents des élèves doués devraient s'impliquer au niveau de la communauté afin de découvrir ce que celle-ci peut leur offrir. La communauté peut, par exemple, fournir des personnes-ressources, des services, des bourses, des octrois, des récompenses visant à promouvoir le désir d'excellence.

En somme, le système scolaire ne peut pas et ne doit pas assumer la responsabilité entière de l'éducation aux doués. C'est le rôle conjoint du milieu scolaire, de la famille et de la communauté de développer le potentiel humain de celui ou de celle qui pourrait façonner l'avenir de la science, de l'action sociale, des arts ou de la technologie.

Les enfants doués ont besoin de lignes de conduite, d'inspiration, de défis, de conseils et d'orientation. Même si le système scolaire doit être pourvu d'une infrastructure susceptible de stimuler au maximum ces élèves, ils ne seront vraiment rejoints que par une action conjointe de tous les agents d'éducation.

V. IDENTIFICATION

A. Considérations générales

Les modalités d'identification des élèves doués dépendent fortement du type de programmes et de services offerts dans un conseil scolaire ou une école donné. Si on envisage des programmes, tel l'enrichissement, qui s'adressent à une population plus diversifiée, il faudra que les modalités d'identification et d'accès au service soient assez souples et adaptables. Si on envisage un programme plus restrictif, les critères de sélection seront plus rigides.

Il importe toutefois de se rappeler que le but premier du processus d'identification et d'évaluation des élèves doués n'est pas de classifier les élèves afin de déterminer ceux et celles qui appartiennent ou sont exclus de ce groupe. Les approches et les moyens suggérés dans ce chapitre devraient surtout permettre de procéder à une meilleure identification des forces, du style d'apprentissage et des besoins particuliers des élèves doués afin de mieux planifier les programmes et services appropriés. L'identification devrait également permettre de déceler ceux et celles qui, tout en ne présentant pas d'indices visibles de la douance, auraient toutefois le potentiel requis pour bénéficier des services et programmes particuliers.

B. Principes d'identification

S'agissant des principes d'identification, cinq ont été retenus :

1. L'identification doit couvrir plusieurs aspects de la douance.

Traditionnellement, le dépistage des élèves doués se limitait surtout à l'analyse du rendement scolaire et à l'utilisation exclusive de tests d'intelligence. Cette approche assez restrictive ne tenait pas compte des autres aspects reliés à la douance, tels la créativité, la pensée divergente, les habiletés sociales et de leadership, les habiletés artistiques et musicales, etc.

Quoique le quotient intellectuel demeure encore le moyen le plus valide et le plus fiable d'identification de l'élève doué, ce facteur ne doit pas être le seul critère de sélection. Il faudra s'assurer que l'élève soit capable d'une performance supérieure dans les trois domaines retenus dans la définition, soit les aptitudes générales, la pensée divergente et l'investissement à la tâche.

2. L'identification doit être faite le plus tôt possible.

Il a été démontré que le dépistage effectué à partir du préscolaire jusqu'à la 4e année connaît le plus de succès. Un dépistage tardif est moins efficace puisque ces élèves sont conscients d'être différents de leurs pairs et ont tendance à camoufler leurs habiletés pour mieux s'intégrer au groupe. Les cliniques préscolaires sont un moyen privilégié par lequel le dépistage des doués peut s'effectuer. Elles permettent une intervention précoce et elles donnent un profil assez juste des capacités des élèves démontrant encore à cet âge une certaine spontanéité dans l'expression de leurs habiletés exceptionnelles.

3. L'identification doit impliquer plusieurs personnes.

Même si l'enseignant(e) demeure la personne privilégiée pour l'identification de l'élève doué, il(elle) n'a pas tous les indices requis pour opérer un dépistage complet. C'est pourquoi il(elle) devra faire appel à d'autres intervenants tels les pairs et les parents qui connaissent des aspects de la personnalité de l'élève qui ne sont pas toujours mis en évidence en salle de classe.

4. L'identification doit impliquer plusieurs instruments de mesure.

Puisque la douance se manifeste sous plusieurs formes, il est important que les instruments de mesure choisis pour l'identification soient suffisamment variés.

Les mesures objectives sont utilisées lorsqu'on veut faire une identification à partir d'un score déterminé par des critères objectifs: tests d'intelligence, de rendement, d'aptitudes, de créativité, etc. Même si elles sont habituellement standardisées et validées, les mesures objectives ont toutefois des limites. La plupart ne mesurent qu'un aspect de l'intelligence

et elles sont, en général, peu adaptées aux populations minoritaires, aux enfants du niveau préscolaire, aux élèves handicapés et aux élèves à faible rendement.

C'est pourquoi il est recommandé d'utiliser également des mesures subjectives permettant aux personnes qui connaissent l'élève de porter un jugement sur ses capacités. Cette approche favorise l'accumulation d'informations dans des temps et des contextes variés. En plus de reconnaître les difficultés émotives passagères chez l'élève, une approche subjective permet de cerner plus rapidement les différences culturelles. Des exemples de mesures subjectives sont les grilles de comportements, les questionnaires aux parents et aux pairs, les inventaires sociométriques, les feuilles d'autoévaluation, etc.

Un tableau suggérant des moyens objectifs et subjectifs d'identification regroupés selon les éléments de la définition est présenté en annexe.

5. *L'identification doit tenir compte des ressources du milieu.*

Même si l'identification vise d'abord l'élève et ses besoins éducatifs, le processus ne serait pas complet si on ne tenait pas compte des ressources humaines et matérielles dont dispose le milieu. Un inventaire de ces ressources, tant à l'école que dans la communauté, est un élément indispensable à la préparation d'un plan d'intervention qui réponde efficacement aux besoins de l'élève doué.

C. Démarche suggérée

Une démarche complète d'identification comporte essentiellement trois étapes : le **dépistage** qui consiste à repérer les élèves doués, **l'évaluation** qui permet de découvrir leurs forces, leurs intérêts et leurs besoins éducatifs ainsi que **le plan éducatif individualisé** dans lequel on définit les mesures éducatives appropriées.

1. Le dépistage

Le premier but du dépistage est d'identifier les élèves doués en accordant une importance particulière à ceux et celles qui ne présentent

pas d'indices visibles de la douance. En effet, il n'est pas toujours possible de reconnaître un élève doué à partir de ses comportements. Certains élèves dont le potentiel n'a pas été actualisé finissent souvent par se conformer au groupe pour éviter des frustrations inutiles. D'autres peuvent exhiber des performances inférieures ou même déviantes. Les sous-performeurs, les minorités et les élèves handicapés sont autant de catégories d'élèves dont la douance n'est pas mise en évidence si on utilise les méthodes traditionnelles d'identification c'est-à-dire l'étude du rendement scolaire et les tests d'intelligence.

a) Rôle de la direction de l'école

La direction de chaque école devrait voir à la mise sur pied d'un mécanisme efficace d'identification des élèves doués. Une équipe devrait être formée pour coordonner, dans un premier temps, un dépistage systématique de toute la population scolaire et assurer par la suite la signalisation continue des élèves potentiellement doués.

Cette équipe pourrait être formée de représentant(e)s de la direction de l'école et du personnel enseignant auxquel(le)s viendraient s'adjoindre des personnes-ressources tels le(ou la) psychologue scolaire et le coordonnateur ou la coordonnatrice du dossier au conseil scolaire.

L'équipe pourrait choisir les instruments de mesure, coordonner le processus d'identification, recueillir et analyser les données, assurer la planification et l'évaluation des services servant à répondre aux besoins identifiés.

b) Rôle de l'enseignant(e)

L'enseignant(e) demeure la personne privilégiée pour garantir une identification efficace des élèves doués. L'essentiel du dépistage peut se faire à partir de la salle de classe. Divers types d'instrument de mesure peuvent être utilisés par l'enseignant(e):

- *Identification par observation*: L'élève doué peut être identifié à partir d'observations globales de ses comportements dans diverses sphères d'activités. Ces observations peuvent être faites par l'enseignant(e), les parents, les pairs ou toute autre personne en relation avec l'élève. Elles permettent de déceler l'élève dont la douance est relativement évidente.

- *Identification par mise en situation*: Certaines activités d'enrichissement nécessitent peu de moyens formels de dépistage. L'enseignant(e) peut prévoir des activités d'apprentissage exigeant un degré supérieur d'aptitudes intellectuelles, un haut niveau de capacités créatrices et d'investissement à la tâche et rendre ces activités accessibles à tous les élèves qui démontrent, même sur une courte période, les capacités requises pour les mener à terme.

- *Questionnaires aux parents et aux pairs*: Les questionnaires aux parents permettent d'identifier des aspects de la douance qui débordent du cadre scolaire. Les questionnaires aux élèves et les inventaires sociométriques permettent de vérifier comment les élèves se perçoivent entre eux et de déceler ceux qui font preuve de leadership à l'intérieur du groupe.

- *Questionnaire d'auto-évaluation:* Ceci est un bon moyen de connaître les goûts, les intérêts et les besoins de l'élève. On peut s'en servir pour la planification des activités d'enrichissement.

- *Tests standardisés de groupe*: L'enseignant(e) peut compléter le dépistage en administrant quelques tests standardisés de groupe (voir annexe). L'échelle Renzulli-Hartman et les tests collectifs d'intelligence sont parmi les mesures les plus fréquemment employées pour obtenir une identification basée sur des critères objectifs.

2. L'évaluation.

Si le dépistage permet de détecter les élèves qui présentent des indices de douance, il est nécessaire de procéder à une évaluation des données recueillies pour déterminer le type de services et de programmes à offrir à la population de l'école.

Une analyse globale des résultats du dépistage peut aider l'enseignant(e) à déterminer le type d'enrichissement à présenter en salle de classe et également aider l'équipe de l'école à planifier des services complémentaires ou activités spéciales pouvant répondre aux besoins de l'ensemble du groupe.

Le dépistage met également en évidence des élèves qui ont besoin de mesures éducatives particulières. C'est le cas des élèves dont les habiletés

sont exceptionnellement élevées, des sous-performeurs ainsi que des élèves doués ayant des troubles d'apprentissage ou de comportement. L'étude de cas est alors un moyen privilégié pour en arriver à une prise de décision juste et réfléchie.

L'étude de cas est un processus à deux étapes. Il faut d'abord faire un bilan fonctionnel des forces et des besoins de chaque élève ainsi que des ressources humaines et matérielles du milieu. Ce bilan est obtenu en examinant les données recueillies lors des étapes précédentes du dépistage. Il se peut aussi que d'autres évaluations soient nécessaires : par exemple, tests individuels d'aptitudes, analyse des goûts et intérêts, tests de personnalité, étude du style d'apprentissage, etc. Ces évaluations sont généralement exécutées par des spécialistes tels les psychologues scolaires ou les conseillers et conseillères en orientation. Ces démarches permettent à l'équipe d'élaborer un plan d'intervention approprié.

L'équipe qui procède à l'étude de cas est généralement composée des personnes ayant participé au dépistage: enseignant(e) de l'élève, directeur ou directrice, psychologue scolaire, conseiller ou conseillère en orientation, etc. Peuvent s'ajouter à l'équipe les parents, le coordonnateur ou la coordonnatrice des services aux élèves, le conseiller ou la conseillère pédagogique, les pairs ou toute autre personne pouvant apporter une nouvelle dimension à l'étude du cas de l'élève potentiellement doué.

3. Le plan éducatif individualisé

Toutes les démarches précédentes ne prennent un sens que si elles débouchent sur un plan d'intervention approprié. Ce plan d'intervention devra respecter les principes et l'orientation proposés lors du chapitre précédent, tout en répondant aux besoins éducatifs et personnels de l'élève.

Le plan d'intervention devrait, dans la mesure du possible, être de type individualisé. Il faut viser à répondre aux besoins éducatifs de chacun des élèves doués. Toutefois, ceci ne veut pas dire qu'il faut prévoir une intervention différente pour chaque élève. En effet, l'enseignant(e) peut, par la préparation d'activités d'enrichissement appropriés, répondre aux besoins éducatifs de la majeure partie de ses élèves doués à l'intérieur de la salle de classe ordinaire.

Pour certains cas cependant, l'équipe chargée de l'étude de cas devra prévoir des mesures particulières qui débordent des cadres de la classe ou

parfois même de l'école. L'équipe devra alors préparer un Plan éducatif individualisé (P.E.I.). Le P.E.I. vise trois objectifs majeurs :

- *déterminer les adaptations aux programmes d'enseignement et les programmes particuliers à offrir aux élèves doués à l'intérieur de l'école et dans la communauté;*
- *décider, s'il y a lieu, du placement de l'élève doué;*
- *déterminer les services additionnels requis.*

Le ministère de l'Éducation a publié un guide pour aider les conseils scolaires dans l'élaboration d'un P.E.I.,[1] tant pour les élèves en difficulté que pour les élèves doués. Ce guide comprend tous les éléments nécessaires pour permettre aux équipes responsables des études de cas de préparer des plans d'intervention qui soient efficaces et fonctionnels. Il est fortement suggéré de le consulter.

---

[1]Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, *Guide de rédaction et d'implantation d'un plan éducatif individualisé*, Direction des services aux élèves, Fredericton, 1989

VI. LES PÉDAGOGUES

A. Considérations générales

Il est universellement reconnu que le succès d'un projet éducatif scolaire dépend en grande partie des pédagogues. C'est donc un aspect fondamental à considérer dans le contexte de la présente étude.

Bien que tout bon enseignant et enseignante soit susceptible de fournir aux doués les services appropriés, on reconnaît que certains atouts contribuent à un enseignement de qualité maximale. Le pédagogue doit être sensibilisé au phénomène de la douance, comprendre pourquoi cette question mérite une attention particulière et savoir comment répondre aux besoins dans ce domaine.

En effet, l'enseignement aux doués pose des exigences particulières tant au plan de la connaissance, des savoir-faire, que des attitudes.

Au domaine des connaissances, on distingue deux dimensions: d'une part, celle de la discipline enseignée, et d'autre part, celle du style d'apprentissage des élèves. Le pédagogue doit connaître la matière de façon assez approfondie car souvent l'enfant qui s'y engage a déjà acquis un certain bagage d'informations. De plus, il est très probable qu'il y progressera de façon accélérée. Quant à la connaissance du style d'apprentissage des élèves, le pédagogue doit comprendre le fonctionnement du cerveau dans le processus d'apprentissage, ainsi que l'évolution psychologique et sociale de l'apprenant.

Au domaine des savoir-faire, se posent des exigences d'ordre intellectuel, pédagogique et social. Le pédagogue doit être habile dans la planification d'un enseignement faisant appel aux niveaux supérieurs de la pensée, qui donne à l'apprentissage une structure cohérente, qui incite les élèves à progresser dans leur apprentissage. Il doit fournir un milieu structuré, mais flexible et complexe, pourvoir une stimulation sensorielle très riche et organiser la progression de l'apprentissage. Pour ce faire, il doit faire preuve de beaucoup de créativité et d'imagination. Il doit non seulement *adopter* les idées reçues, mais les *adapter*. Il doit aussi pouvoir faire appel aux autres agents d'éducation pour donner à l'élève l'accès à l'enseignement qu'il est en droit de recevoir.

Au domaine des attitudes, le pédagogue doit créer une ambiance sereine et être disposé à évoluer avec l'élève. Un certain degré de sécurité personnelle et de confiance en soi facilitera la communication avec des élèves qui souvent peuvent paraître menaçants par les défis qu'ils posent. Le pédagogue doit comprendre que le succès augmente la motivation, la réceptivité, et que l'apprentissage est le fruit d'une coopération entre de nombreux éléments.

L'observation et l'expérience démontrent que les jeunes doués sont la plupart du temps des apprenants dynamiques, enthousiastes et actifs et qu'ils ont besoin d'enseignants et d'enseignantes dont le style de travail soit tout aussi dynamique et créatif.

La description que nous venons de faire porte à croire qu'il faut se mettre à la recherche de quelques perles rares, créant ainsi un certain élitisme chez les pédagogues. Il importe de rectifier cette impression.

Le programme privilégié dans le contexte du présent rapport veut éviter l'élitisme chez les élèves et veut être accessible autant que possible à toute la population scolaire. L'attitude est la même envers les pédagogues.

Le pédagogue qui identifie des enfants doués dans sa classe peut assumer pleinement cette responsabilité sans nécessairement les confier à des spécialistes. S'il possède les qualités et la compétence professionnelle pour assurer une expérience éducative maximale à ses élèves et s'il dispose de programmes bien préparés, ce pédagogue sera en mesure de répondre aux besoins des doués. Les experts affirment que les classes où les enseignants et enseignantes ont eu la chance de travailler à des programmes pour les doués ont vu leur programme s'enrichir, non seulement pour les doués, mais pour l'ensemble des élèves. Le pédagogue en quête d'excellence pour lui-même et pour les autres saura fournir les incitations aux élèves dont le potentiel dépasse la moyenne.

B. Formation

La formation des pédagogues est vitale au succès d'un bon programme destiné aux doués. La formation comprend deux volets:

1. Formation à tous les pédagogues

Tous les pédagogues devraient être sensibilisés au phénomène de la douance et comprendre pourquoi ce dossier mérite une attention particulière. Ils doivent être préparés à identifier les élèves doués et être en mesure de répondre à leurs besoins, en collaboration avec les autres agents d'éducation.

Cette formation de base doit être prévue tant pour les étudiants-maîtres que pour les enseignants et enseignantes en fonction. Ainsi, le ministère de l'Éducation étudiera, en collaboration avec les facultés des sciences de l'Éducation des universités du Nouveau-Brunswick, les possibilités d'inclure dans les programmes de formation initiale, un cours portant sur le phénomène de la douance et de ses implications pédagogiques.

Pour les enseignants et enseignantes en fonction, de nombreuses formules ont été mises sur pied ailleurs au Canada et aux États-Unis. Mentionnons, entre autres, des colloques, conférences, sessions intensives de quelques jours, visites-échanges, etc. Pour ce faire, la collaboration entre divers organismes, tels les ministères de l'Éducation, les Conseils scolaires, les Associations d'enseignants et enseignantes, les Foyers-écoles, les organisations sociales, s'est avérée des plus fructueuses.

Le ministère de l'Éducation élaborera un plan de perfectionnement en cours d'emploi pour tous les pédagogues et administrateurs désireux de parfaire leurs connaissances dans le domaine de l'enseignement aux élèves doués.

2. Formation spécialisée

Pour les pédagogues qui ont une certaine expérience de l'enseignement, les universités devraient offrir des possibilités de formation plus approfondie dans le domaine de la douance. Ceci permettrait de mobiliser des ressources, tant à l'université que dans le milieu scolaire, qui sensibiliseraient les agents d'éducation, qui diffuseraient l'information et qui poursuivraient la recherche. C'est à ces seules conditions que notre système scolaire sera en mesure de suivre l'évolution de ce dossier et de se tenir à la fine pointe des connaissances dans ce domaine.

Le ministère de l'Éducation étudiera, en collaboration avec l'Université de Moncton, la possibilité d'offrir une formation plus approfondie dans le domaine de la douance, aux enseignants et enseignantes qui sont en voie de formation initiale ou en cours d'emploi.

CONCLUSION

Comme son titre l'indique, ce guide précise l'orientation générale que le ministère de l'Éducation entend donner aux services éducatifs reliés à la douance. Il constitue un cadre de références sur lequel les pédagogues et les administrateurs et administratrices scolaires pourront se guider dans la mise en oeuvre de mesures plus concrètes destinées à l'élève doué.

D'autres outils de travail seront développés par le Ministère au cours des prochaines années. La priorité sera mise sur l'ajout d'objectifs d'enrichissement à l'intérieur des programmes d'études ainsi qu'à la formation des pédagogues. Un inventaire des pratiques d'enrichissement sera entrepris afin de proposer aux enseignant(e)s des modèles précis pouvant se livrer facilement en salle de classe. De même, il convient d'étudier les outils de dépistage et d'évaluation utilisés présentement et les adapter, si nécessaire, pour répondre aux besoins particuliers de la population étudiante des conseils scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. Le ministère de l'Éducation entend aussi poursuivre ses recherches afin de se tenir à jour dans les principaux développements du dossier et d'en faire profiter les enseignant(e)s de la province.

Cependant, les services éducatifs destinés à l'élève doué ne prendront de l'importance que si un leadership semblable provient des intervenants en milieu scolaire. C'est pourquoi il est à souhaiter que des projets ou expériences d'enrichissement puissent être entrepris dans diverses écoles de la province suite à l'initiative et à la volonté des gens du milieu. C'est ainsi que se développera l'expertise nécessaire dont pourront bénéficier tous les pédagogues et les administrateurs et administratrices intéressés à offrir une éducation de qualité aux élèves doués.

BIBLIOGRAPHIE

Binet, A., Simon, T., *Méthodes nouvelles pour le diagnostic du niveau intellectuel des anormaux,* L'année psychologique, 1905, vol. 11, pp. 191-244

Borthwick, B., Dow, I., Levesque, D., Banks, R., *Les élèves surdoués au Canada: Résultats d'une enquête de l'ACE.,* Toronto: L'Association canadienne de l'Éducation, 1980

Bull, K.S., Otey, J., *A Hierarchy of services for the Gifted child,* G.C.T., May-June 1984

Burns, E., *Bivarviate estimates of Giftedness,* Journal of School Psychology, Vol. 21, pp. 261-162, 1983

Carter, K., Kontos, S., *An application of Developmental Theories to the Identification of Gifted Children,* Roeper Review, Vol. 5, n° 2, November 1982

Chartrand, F., *Au secondaire, une approche motivante,* Entre Nous, revue de l'A.E.F.O., vol. 17, n° 2, Décembre 1984

Esposito, D.E., *Homogeneous and heterogeneous ability grouping: principal findings and implications for evaluating and designing more effective educational environments.,* Review of Educational Research, Vol. 43, 1973, pp. 163-179

Gagné, F., *Gifted Programs in Quebec: Slow but Steady Progress,* Special Education in Canada, Vol. 58, n° 4, 1984

Gallagher, J.J., *Research Summary and Gifted Education,* Illinois State, Department of Education, Springfield, 1966

Gauthier, Y., *La Douance: un aperçu,* Entre Nous, revue de l'A.E.F.O., Vol. 17, n° 2, Décembre 1984

Goguen, L., *Énoncés de politiques provinciales sur l'éducation des élèves doués et talentueux : une analyse de la situation canadienne*, Communication présentée à l'Association canadienne pour l'étude de l'élaboration des programmes, à St-Andrews au Nouveau-Brunswick, le 26 septembre 1986.

Goguen, L., *Situations des apprenants talentueux et surdoués*, Trait d'Union, vol. 3, pp. 3-5

Goguen, L., *Quels talents ont plus de chance de se développer dans notre milieu*, Trait d'Union, vol. 3, pp. 5-6

Goguen, L., *Les besoins particuliers des apprenants talentueux et de leurs agents éducatifs*, Trait d'Union, vol. 3, pp. 6-8

Griggs, S., *Counseling the Gifted and Talented Based on Learning styles*, Exceptional Children, Vol. 50, n° 2, 1984

Hallahan, D.P., Kauffman, J.M., *Exceptional Children: Introduction to Special Education*, Prentice-Hall, Inc., Englewood Cliffs, 1982

Hengen, T.J., *Education of the Gifted -The Saskatchewan Scene*, Special Education in Canada, Vol. 58, n° 4, 1984

Hollingworth, L.S., *Children above 180 IQ, Stanford-Binet: Origin and development*, World Book Company, Yonkers-on-Hudson, 1942

Joly, J., *Des filles surdouées? Où sont-elles*, Entre Nous, revue de l'A.E.F.O., vol. 17, n° 2, décembre 1984

Karnes, M., Shwedel, A., Lewis, G., *Short-term Effects of Early Programming for the Young Gifted Handicapped Child*, Exceptional Children, Vol. 50, n° 2, 1983

Kirschenbaum, R., *Let's cut out the cut-off score in the Identification of the Gifted*, Roeper Review, Vol. 5, n° 4, April-May 1983

Kulik, J.A. et Kulik, C., *Synthesis of Research on Effects of Accelerated Instruction*, Educational Leadership, Octobre 1984

Laine, C., *The implementation of Gifted Education in B.C.: A sketch of one Province's experience*, B.C. Journal of Special Education, Summer 1983, Vol.7, n° 2

Larocque, C., *Une expérience à l'avant-garde*, Entre Nous, revue de l'A.E.F.O., vol. 17, n° 2, Décembre 1984

Lemieux, C., *En quête d'excellence*, Entre Nous, revue de l'A.E.F.O. , vol. 17, n° 2, Déc. 1984

Lévesque, D., *La Douance: une brève rétrospective*, Entre Nous, revue de l'A.E.F.O., vol. 17, n° 2, déc. 1984

Massé, Pierrette, *L'éducation des enfants doués*; Dimensions, Vol. 4, n° 4, Juin 1983

Matte, G., *Nouvelles exigences: nouvelles tensions*, Entre Nous, revue de l'A.E.F.O., vol. 17, n° 2, Déc. 1984

Millar, G., *Myths that plague the development and implementation of programs for the Gifted: A visual study*, Special Education in Canada, Vol. 56, n° 1, 1984

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Enfants talentueux ou surdoués : Suggestions aux enseignants*, Toronto, ministère de l'Éducation, 1978

Ministère de l'Éducation du Québec, *Les élèves doués et talentueux à l'école*, Note du sous-ministre adjoint au préscolaire, au primaire et au secondaire , Octobre 1984

Mitchell, B.M., *An update on gifted/talented education in the U.S.* Roeper Review, 6(3), pp. 161-163, 1984

Mitchell, P., Erickson, D.K., *The Education of gifted and talented children : A Status report*, Exceptional Children, vol. 45, 1978, pp. 12-16

Ontario Ministry of Education, *The Gifted Learner*, Draft Document, 1983

Peel board of Education Research Bulletin, *The Identification of Intellectually Gifted Students*, The Canadian School Executive, December 1982

Reis, S., O'Shea, A., *An Innovative Enrichment Program: The Enrichment Trial/Revolving Door Model*, Special Education in Canada, Vol. 58, n° 4, 1984

Reis, S., Renzulli, J.S., *A case for a Broadened conception of Giftedness*, The Association of Educators of Gifted, Talented and Creative children in B.C., Vol 5, n° 1, Fall 1982

Reis, S.M., Renzulli, J.S., *Key Features of Successful Programs for the Gifted and Talented.* Educational Leadership, April 1984, pp. 28-34

Renzulli, J.S., *The Enrichment Triad Model*, Creative Learning Press, Mansfield Ct., 1977

Renzulli, J.S., Stotdard, E.P., *Gifted and Talented Education in Perspective, ERIC Clearinghouse on Handicapped and Gifted Children*, The Council for Exceptional Children, 1980

Sapon-Shevin M., *The Tugofwar Nobody Wins : Allocation of Educational Resources for Handicapped Gifted and Typical Students*, Ontario Institute for Studies in Education, Curriculum Inquiry (1984)

Sherwood, L., *Special Services for Gifted Emerging Adolescents*, NASSP Bulletin, December, 1983

Sigler, J., *An Evaluation of Trade offs as a Program for the Gifted*, Special Education in Canada, Vol. 58, n° 2

Simpson, D., *HALF A LOAF CAN BE WORSE THAN NONE! Issues and concerns*, Special Education in Canada, vol. 58, n° 4, 1984

Sisk, D., *Educational planning for the gifted and talented*, Handbook of Special Education, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, N.S., 1981

Smyth, E., *Educating Ontario's Ablest : An Overview of Historic and Emerging Trends;* Special Education in Canada, Vol. 58, n° 4, 1984

Smyth, E., Clifford, J.A., Runions, T., *The learning Enrichment Service: A Trial-Based Secondary School Model For Enrichment Programming*, Special Education in Canada, Volume 57, n° 3

Special Education in Canada, Summer 1984, Vol. 58, #4

Terman, L.M. (Ed.), *Genetic studies of genius*, Stanford University Press, Stanford Cal., 1925

Waldorf, D., *Enrichment as a Part of Gifted Education*, Special Education in Canada, Vol. 58. n° 4, 1984

Willinos, D., *The Gifted in the Maritime Provinces*, Special Education in Canada, Vol. 58, n° 4, 1984

Yewchuk, C. *Gifted Preschoolers: Educational Implications of Early Identification*, Special Education in Canada, Vol. 58, n° 4, 1984

Yewchuk, C., *Gifted Education in Alberta: Current Developments*, Special Education in Canada, Vol. 58, n° 4, 1984

Annexe

A. APPROCHE OBJECTIVE

CRITERES DE SÉLECTION	INSTRUMENTS DE MESURES
1. Aptitudes intellectuelles supérieures	
• Domaine cognitif	• Test SOI d'aptitudes à l'apprentissage • Otis-Lennon (groupe) • WISC-R (individuel) • WPPSI (individuel) • Raven Progressive (groupe/individuel) • Stanford-Binet (individuel) • Learning Potential Assessment Device (individuel) • Épreuves d'habileté mentale (Vachon)
• Domaine social et affectif	• Piers-Harris Self-concept scale • Columbia Mental Maturity Scale • Coopersmith Self-Esteem Inventory • McCarthy's Screening Test • Children's Version of the Family Relations Test
• Domaine des habiletés générales (préscolaire)	• Test préscolaire: Mon enfant est-il prêt à entrer à l'école?
• Domaine du rendement scolaire	• Tests de rendement • Tests orthopédagogiques
**********	
2. Créativité	• Test de raisonnement (Courval) • Grille de sélection de Torrance • Échelle de Renzulli-Hartman • Analyse des observations relatives à la créativité (Renzulli-Hartman)
**********	
3. Investissement à la tâche	• Échelle de Renzulli-Hartman • Test de frustration (Rosenzweig)

B. APPROCHE SUBJECTIVE

Les moyens utilisés dans cette approche permettent de connaître les opinions et les perceptions des gens par rapport à un élève en particulier et concernant un ou plusieurs aspects de la douance. Ces outils vérifient chez l'élève la présence des habiletés qui répondent aux critères de sélection pré-établis. Un même instrument peut à la fois vérifier indépendamment un des critères de sélection ou tous les critères en interaction.

MOYENS

- Questionnaire à l'intention des parents, de l'enseignant(e), du directeur ou de la directrice de l'école, du (de la) psychologue et des élèves;
- Auto-évaluation;
- Inventaire des forces et des faiblesses; inventaire d'intérêts;
- Mise en candidature par les enseignant(e)s, les parents, les pairs, l'élève lui-même;
- L'observation des comportements;
- L'étude du rendement antérieur de l'élève;
- La considération d'un travail exceptionnel à l'école ou à la maison;
- L'évaluation par les pairs;
- Sociogrammes;
- Les rapports anecdotiques;
- Inventaire des talents;
- Grilles permettant de connaître l'histoire de l'enfant: caractère, attitudes, réussites, intérêts, aspirations, rendement, motivation.